



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Affaire suivie par : Unité Nature et biodiversité
Téléphone : 04 34 46 62 42 – 04 34 46 46 61 35 – 04 34 46 62 20
Mél : ddtm-sern-nb@herault.gouv.fr

Montpellier, le

Note de présentation

Objet : Projet d'arrêté inter-préfectoral d'approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 ZPS FR 9112016 « *Étang de Capestang* »

1- Contexte réglementaire

En application des articles L120-1 et L123-19-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, le présent projet d'arrêté inter-préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9112016 « *Étang de Capestang* » est soumis à la consultation du public pour une durée de 21 jours avant sa signature.

2- Enjeux et objectifs du projet

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels, désigné soit en raison de la présence d'oiseaux ou d'habitats remarquables d'espèces animales ou végétales, qui vise la préservation et l'amélioration de la biodiversité sur le territoire de l'Union Européenne.

Le site Natura 2000 ZPS FR 9112016 « *Étang de Capestang* » a été désigné comme zone spéciale de conservation par l'arrêté ministériel du 7 mars 2006 au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil codifiée du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

S'étendant sur les départements de l'Aude et de l'Hérault sur une superficie de 1370 hectares, sur les communes de Coursan et Cuxac-d'Aude dans l'Aude et Capestang, Montels, Nissan-lez-Enserune, Poilhes dans l'Hérault, le complexe des étangs de Capestang et de Poilhes forme une vaste cuvette submersible située à une vingtaine de kilomètres de la mer.

Cette cuvette appartient au chapelet de zones humides situées dans la basse vallée de l'Aude et qui résultent de la divagation du fleuve au cours des temps.

L'étang de Capestang, qui est l'un des rares étangs intérieurs à ne pas avoir été asséché, est régulièrement alimenté en eau par son propre bassin versant qui est très important et qui donne naissance à plusieurs ruisseaux dont le plus important est la Quarantaine.

D'un intérêt écologique exceptionnel notamment en ce qui concerne l'étang et sa phragmitaie (roseaux), l'avifaune y est particulièrement riche et intéressante en raison du type de végétation en place (grande étendue de roseaux) et de l'isolement des lieux. Il accueille ainsi plus d'une centaine d'espèces d'intérêts communautaires, dont de très nombreuses espèces nicheuses ; le Butor étoilé et le Rollier d'Europe par exemple sont des espèces emblématiques justifiant à elles seules sa désignation.

Enfin, sa situation géographique dans les couloirs de migration et l'importance des déplacements de populations d'oiseaux avec d'autres sites Natura 2000 proches rendent ce site d'autant plus important à l'échelle régionale voire nationale.

Après de nombreuses discussions et réunions avec les acteurs locaux, le document d'objectifs a été validé à l'unanimité par le comité de pilotage du site le 14 octobre 2022.

3 – Dates et lieux de consultation

Le présent projet d'arrêté, pris en application de l'article R414-8-3 du code de l'environnement, doit approuver le document d'objectifs validé par le comité de pilotage et ainsi permettre la mise en œuvre des actions proposées pour la conservation des espèces présents dans le site.

La consultation est ouverte sur le site internet des services de l'État de l'Aude et de l'Hérault durant **21 jours** à compter de la mise à disposition des documents, **soit du mardi 6 décembre au mardi 27 décembre 2022 inclus**.

Les observations du public seront adressées :

- soit par courrier électronique (*avec l'objet « Docob ZPS Étang de Capestang »*) aux adresses suivantes :

ddtm-sern-nb@herault.gouv.fr et ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr

- par voie postale, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'en garantir la date (remise en mains propres contre récépissé) à :

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

Service eau, risques et nature, unité nature et biodiversité

Bât Ozone

181 place Ernest Granier CS60556

34060 MONTPELLIER Cedex 2

ou

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude

Service urbanisme, environnement et développement du territoire - UFBER

105, Boulevard Barbès

11000 CARCASSONNE